Majorité

Pour Saint-Nazaire

Un Comité citoyen « Vélo et marche » !

Nous avons souhaité nous appuyer sur une démarche participative pour développer la pratique du vélo et de la marche. Pour cela, nous avons formé un comité afin d'aller questionner et échanger avec des citoyen·nes et des représentant·es d'associations sur cette thématique. Cette démarche exemplaire, avec plus de 90% de présence des participant·es durant les presque 6 mois, démontre l'intérêt d'associer la population à nos différentes politiques publiques. Les membres bénévoles ont remis leurs préconisations mardi 7 mars. Elles vont permettre d'alimenter notre politique publique sur les mobilités qui fera bientôt l'objet d'une importante délibération en Conseil Municipal. Cette « feuille de route » permettra de dresser notre ambition et notre méthode pour atteindre nos objectifs pour les prochaines années, avec une place prépondérante consacrée au développement de la marche et du vélo.

Notre méthode de concertation avec la population permet une agilité et une réponse au plus près du terrain. Nous l'utilisons et continuerons à la mettre en place aussi souvent que nécessaire, pour le bien de toutes et tous.

Enfance : nos centres de loisirs

En route pour le retour aux 4 jours d'école par semaine ! Aux termes d'une concertation et d'un vote des enseignant·es et des parents dans tous les Conseils d'Ecole, les enfants n'auront plus classe le mercredi matin dès septembre prochain.

Nous travaillons avec les services à la nouvelle organisation. C'est un travail très conséquent car il implique plus de 500 adultes au quotidien. Ils assurent leur sécurité et leur épanouissement.

Ce changement modifie également en profondeur vos organisations professionnelles et familiales. Cela peut générer des inquiétudes légitimes et notamment concernant le nombre de places disponibles le mercredi dans nos centres de loisirs. Une centaine de places supplémentaires est à l'étude dans les 8 centres de loisirs existants. Nous continuons d'observer vos besoins pour mieux nous adapter et déjà les nouvelles modalités de réservations en ligne donnent satisfaction. Elles permettent davantage de souplesse et d'autonomie pour les familles. Nous avons un enjeu commun : la meilleure adéquation possible entre les places proposées et vos besoins.

Nous avons une attention particulière pour les familles moins à l'aise avec l'outil numérique et nos modalités administratives. Elles seront accompagnées spécifiquement au bénéfice de tous les enfants.

La Brière : Une réserve de Biosphère

Le Parc Naturel Régional de Brière candidate pour obtenir le titre de « Réserve de biosphère » décerné par l'Unesco. Contrairement à ce que le mot « réserve » laisse souvent entendre, il ne s'agit pas de fermer, ni de contraindre notre territoire mais au contraire de mener des expérimentations de développement durable capable de conjuguer nos besoins économiques, urbains, sociaux, et la protection indispensable de notre environnement. A ce titre l'implication de toute la population est fondamentale et le Parc viendra à votre rencontre pour construire la candidature.

Naturellement, le Parc de Brière travaille déjà sur ces enjeux : approche intégrée entre biodiversité et urbanisme, changement climatique, transition agricole et alimentaire, économie circulaire, préservation des patrimoines culturels et immatériels, citoyenneté active…

Cette candidature est une suite logique et nous espérons une reconnaissance internationale dont nous pourrons être collectivement fier·es.

Notre ville où il fait bon vivre.

Un palmarès 2023 des villes de plus de 20.000 habitant·es où il fait bon vivre, place Saint-Nazaire en 38e position et 1ère en Loire-Atlantique ! Soit une progression de 20 places par rapport au précédent classement.

C'est le résultat de l'implication de tous les habitant·es dans la vie de la Cité et nous y voyons aussi la reconnaissance de nos efforts pour construire une ville jardin au bord de l'océan. Nous tenions à remercier tous les acteurs locaux : associations, commerçant·es, artisan·es, entrepreneuses et entrepreneurs, et aussi les agent·es de la ville et de l'agglomération, qui agissent au quotidien pour mettre en œuvre notre vision pour Saint-Nazaire !

Que raconte la popularité des *Javelots* ?

A la pointe de Villès, la danse des *Javelots* au gré des vents nous manque depuis qu'une tempête en 2019 a mis à terre cette œuvre réalisée en 1992. Peter Logan l'artiste-concepteur est venu récemment à Saint-Nazaire afin de poser son diagnostic et lancer la restauration de l'installation.

L'art dans l'espace public est sans doute la forme la plus aboutie de démocratisation culturelle. Après tout n'offre-t-il pas le contexte le plus propice à la rencontre sans frein avec l'œuvre ? Investir la ville c'est donc rendre accessible à toutes et tous la création dans la diversité des formes : sculpture, peintures murales de street art, installation mobile… En plus de stimuler l'imaginaire, la présence d'œuvres, accompagne la transformation de la ville comme l'avait décidé Joël Batteux en invitant Peter Logan afin de célébrer la réconciliation de la ville avec son littoral. Récemment, le triptyque de Daniel Dewar et Grégory Gicquel souligne les aménagements de la place du Commando. Demain, les nouvelles lignes de bus hélYce+ intègreront une réflexion pour étudier la création d'œuvres d'art.

L'artiste livre aux habitant·es une interprétation sensible d'un quartier, d'un paysage urbain ou d'un bâtiment. L'œuvre interpelle et cherche à installer le dialogue avec l'intime. A cette condition, elle forge l'opinion qui ne saurait se satisfaire de considérations strictement esthétiques. Le processus de création peut aussi associer les habitant·es ou usager·es. Dans ce cas, c'est l'expérience collective qui nourrit le point de vue artistique à l'image du projet conduit par Olive Martin et de Patrick Bernier pour la future école Brossolette.

Notre ambition pour amplifier la présence artistique dans la ville répond au désir d'émancipation individuelle autant qu'à la recherche de cohésion. Elle se traduit par un plan pluriannuel d'art public complété de commandes au titre du 1% artistique pour les bâtiments publics dont Saint-Nazaire entretient une tradition bien ancrée. Ainsi, la ville s'est constituée une « collection » qui s'enrichie au fil des projets urbains et qui signe l'identité du territoire.

Parce que leur absence s'est fait ressentir, les "*Javelots*" n'ont pas seulement confirmé leur popularité. Ils rappellent la fonction de l'œuvre dans l'espace public : être au bon endroit pour raconter le territoire.

Hébergements d'urgence

Après plusieurs mois de travaux les résidents du foyer François Blanchy ont réintégré le centre d'hébergement d'urgence rue Mme de Sévigné. Nous nous réjouissons que ces travaux conséquents de réhabilitation (réseau de chauffage, sanitaires, salles de bains), portés financièrement par notre ville, leur permettent à nouveau d'être accueillis dignement. Confié en gestion à l'association Anef-Ferrer, le foyer d'une capacité de 30 places, très récemment pérennisées sur l'année entière, propose une mise à l'abri des personnes en leur offrant un hébergement d'urgence par nuitées, une veille sanitaire et une évaluation sociale.

Opposition

Même si l'hébergement d'urgence relève de la responsabilité de l'état, nous continuons à nous mobiliser fortement pour lutter contre la précarité.

Après l'obtention fin 2020 de 25 places supplémentaires d'hébergement d'urgence fléchées pour les femmes et enfants victimes de violence et les grands précaires, notre projet de création (2023/2024) de 10 places en hébergement haute tolérance pour répondre à un besoin d'accueil adapté aux personnes accompagnées d'un chien se concrétise.

Nous réaffirmons par les actes notre choix politique en matière de Solidarités, notamment pour la mise à l'abri des plus fragiles.

Le nouveau crématorium et les cérémonies civiles.

Construit en 2001, le crématorium de Saint-Nazaire va être réaménagé afin de répondre aux nouvelles exigences des familles endeuillées. Tout d'abord, nous voulions faciliter le travail de deuil des proches et familles des défunt·es dans un moment toujours douloureux où la collectivité a pour devoir d'accompagner au mieux les Nazairien·nes. En moyenne, 48% des défunt·es et familles nazairiennes ont privilégié la crémation à l'inhumation sur la période 2014 – 2020. Ce taux est supérieur à la moyenne nationale qui s'établissait à 40% en 2020. Ensuite, il s'agissait pour les élu·es de la majorité de tenir notre engagement de campagne pris lors des élections municipales par la création de salles pour des cérémonies civiles et une nouvelle salle de cérémonie avec une capacité d'accueil plus importante et modulable. Enfin, l'important était de réaliser ces investissements en maîtrisant les tarifs pratiqués auprès des proches.

Le Crématorium de Saint-Nazaire s'étendra, à l'arrière du bâtiment actuel, et disposera de deux nouveaux salons de retrouvailles et d'une nouvelle salle de cérémonie de 300 m2, portant ainsi l'établissement à trois salles modulables (358, 83 et 50 places). L'intimité et le confort des familles seront respectés grâce à un auvent protégeant l'accès aux salles de cérémonie et de retrouvailles. Enfin, les capacités de stationnement actuelles seront revues à la hausse et des locaux seront prévus pour l'installation d'une troisième ligne de crémation.

Eolien en mer : Saint-Nazaire à nouveau mobilisée !

Depuis le 1er mars, tous les feux sont au vert pour la réalisation du 2e parc éolien en mer au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier (EMYN). Une bonne nouvelle pour la transition énergétique et pour notre industrie puisque le savoir-faire nazairien des Chantiers de l'Atlantique et du hub logistique seront à nouveau mobilisés tant pour la sous-station électrique, que pour l'installation des éoliennes en mer.

Nous adressons notre soutien aux collectivités qui s'engagent pour accueillir les réseaux et infrastructures électriques d'un parc éolien en mer. Les investissements humains et matériels sont colossaux mais la fierté de livrer une énergie propre aux habitant·es et de contribuer à la souveraineté énergétique de la Nation est au rendez-vous !

Les 39 élu·es du groupe « Pour Saint-Nazaire »

Ensemble, solidaires et écologistes

À propos du droit au logement

Le 2 décembre 2022, l'Assemblée Nationale a approuvé une loi proposée par Guillaume Kasbarian (député Renaissance), « *visant à protéger les logements contre l'occupation illicite* ». Ce texte qui entend lutter contre les « *squatteurs* » fait entrer dans cette définition toutes les personnes occupant une propriété sans droit ni titre, y compris les bâtiments publics, mais aussi les locataires, qui, de bonne ou mauvaise foi, ont des impayés de loyer.

L'une des principales dispositions de la loi vise d'ailleurs à créer une sanction pénale pour les personnes qui resteraient dans leur logement, quand une procédure d'expulsion est enclenchée, alors même qu'elles n'ont nulle part où se reloger. Dans les faits, cela signifie qu'une mère avec ses enfants, en situation de pauvreté, devrait les emmener à la rue. Le député Kasbarian est formel : « *le squatteur est un délinquant* ».

Cette criminalisation de la pauvreté est absolument sans précédent et s'inscrit dans une série d'attaques menées par Emmanuel Macron contre le droit au logement. Une des toutes premières mesures prises, après l'élection de 2017, avait été de baisser de 5 € les APL (Aide Personnalisée au Logement). Puis le gouvernement a instauré un dispositif de réduction du loyer de sécurité (RLS) en 2018, ce qui a fortement réduit les APL que les organismes HLM perçoivent pour le compte de leurs locataires, entraînant une baisse de leur ressources. En outre, chaque année, plusieurs milliers de places d'hébergement d'urgence sont supprimées, alors que les demandes explosent.

Jamais en France, le droit au logement n'a été à ce point menacé. Cela n'a pourtant pas toujours été le cas. Depuis l'hiver 1954, où l'abbé Pierre a sonné l'alarme, le combat contre le mal-logement à toujours été un marqueur pour la gauche et l'écologie. De la grève des loyers des travailleurs immigrés à la constitution de squats dans les années 1970 et 1980, jusqu'à la structuration des luttes avec l'Association Droit au Logement (1990) ou le collectif jeudi noir (2006), dans les années 1990 et 2000, les mobilisations ont été nombreuses. Sous la pression des collectifs, le Président Jacques Chirac a accepté, en 2007, la mise en œuvre du Droit au Logement Opposable (DALO).

Tout cela ne peut pas rester sans réponse. Même si la crise que traverse le mouvement social ne favorise pas les actions et les luttes, le combat pour le droit au logement doit redevenir une priorité.

A Saint-Nazaire, serions-nous des apôtres de cette loi ? En septembre 2022, les 2 maisons d'hébergement solidaire, 2 Bd Jean de Neyman, ont été expulsées suite à la demande du Maire. Sous la pression des associations et des collectifs, les personnes hébergées ont fini par être relogées. Puis il a été annoncé un groupe de travail avec les différentes associations en lien avec les personnes à la rue. Ce groupe ne s'est réuni qu'une seule fois le 12 décembre et la prochaine réunion est programmée en mars, soit 3 mois après, malgré une situation critique et la période hivernale. La situation de l'hébergement d'urgence sur Saint-Nazaire est de plus en plus critique. Il y a donc lieu de construire, rapidement, des solutions avec l'ensemble des associations et des collectifs locaux.

La ville possède de nombreux logements vides, ainsi que des privés. Ils pourraient être mis à disposition au travers de baux précaires d'occupation, afin de répondre à cette urgence, en y associant un accompagnement social.

Le groupe Ensemble solidaires et écologistes